



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 20 juin 2026

Vigilance ROUGE canicule à compter de dimanche 12h00 en Gironde : la préfète appelle à la plus grande prudence et annonce des mesures exceptionnelles pour protéger la population

Au vu de l'évolution des conditions météorologiques, le département de la Gironde sera placé en vigilance ROUGE canicule par Météo-France à compter du dimanche 21 juin à 12h00. Les températures devraient atteindre en journée 39,6°C dimanche et 40,7°C lundi, et ne pas descendre sous 22°C durant la nuit (22,7°C dimanche et 24,6°C lundi). Ces températures très élevées devraient se maintenir ensuite sur un plateau haut durant plusieurs jours.

Face à cette situation, Sophie BROCAS, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la Gironde, a réuni l'ensemble des services concernés et a décidé la mise en œuvre de mesures exceptionnelles de protection des populations.

Compte-tenu de la durée de l'évènement, ces mesures exceptionnelles préventives sont prises pour éviter toute tension sur le système de santé qui doit rester disponible pour l'accueil des plus vulnérables.

À compter de l'entrée en vigueur de la vigilance rouge :

- Les événements et rassemblements sportifs, culturels, festifs ou autres organisés en extérieur ou dans des établissements recevant du public non climatisés ou ne disposant pas de dispositifs de rafraîchissement adaptés seront interdits jusqu'à la fin de la vigilance rouge ;
- Par dérogation, les événements musicaux organisés dans le cadre de la Fête de la Musique pourront être maintenus dimanche 21 juin entre 19h00 et 02h00 sous réserve de mesures renforcées de protection du public dont les organisateurs ont la responsabilité (dispositifs de secours renforcés, espaces de fraîcheur, accès facilité à l'eau potable et actions de prévention);
- La consommation d'alcool accélérant la déshydratation, la vente d'alcool à emporter et la consommation dans l'espace public, à l'exception des bars et restaurants, sont interdites de 12h00 à 6h00 du matin en prévision de la Fête de la Musique ;
- Pour les salariés du BTP et du bâtiment, un arrêté préfectoral autorise le démarrage des chantiers à 6h00 au lieu de 7h00. Les employeurs sont tenus d'assurer la protection de leurs salariés conformément à la réglementation.

Bureau de la communication interministérielle

pref-communication@gironde.gouv.fr / 05 56 90 60 18

Sophie BILLA : 06 07 62 05 99

Pauline GELIS : 06 85 47 39 75

Pauline ROLLAND : 06 07 84 18 39



2, esplanade Charles-de-Gaulle
CS 41397 - 33077 Bordeaux Cedex

- A ce stade, l'accueil des élèves sera maintenu. Des aménagements pédagogiques et des solutions de repli seront parfois mis en œuvre, en lien avec les maires et les collectivités dans les établissements les plus exposés afin de garantir la sécurité des élèves et des personnels tout en assurant la continuité pédagogique. Les parents concernés seront tenus informés par les directeurs d'école ou les chefs d'établissement ;
- Les épreuves du baccalauréat sont maintenues avec des reports dans 2 établissements (Jaufré Rudel à Blaye et Max Linder à Libourne) lundi 22 et mardi 23 après midi.

À cette date, le système de santé n'est pas en tension. Le risque incendie reste maîtrisé. Un point sera régulièrement organisé.

La préfète appelle l'ensemble de la population à faire preuve de responsabilité et de solidarité, en particulier à l'égard des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des personnes souffrant de maladies chroniques, des jeunes enfants, des travailleurs exposés à la chaleur et des personnes isolées.

Par ailleurs, le département de la Gironde est placé depuis ce samedi 16h00 en vigilance jaune orage jusqu'à 2h00 du matin. Cette vigilance orageuse nécessite une vigilance particulière.

« L'ensemble des services de l'État, des collectivités territoriales, des services de secours, des établissements de santé, des opérateurs publics, des associations agréées de sécurité civile ainsi que des acteurs de la solidarité est pleinement mobilisé afin de faire face à cet épisode météorologique. » Sophie BROCAS, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la Gironde

Les bons gestes à adopter

En période de canicule, il est indispensable d'appliquer strictement les recommandations suivantes :

- maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- buvez régulièrement et fréquemment de l'eau ;
- rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour, notamment le visage et les avant-bras ;
- passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais ou climatisé (cinéma, bibliothèque municipale, centre commercial, etc.) ;
- évitez de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique ;
- donnez régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, si nécessaire, demandez de l'aide.

Toutes les recommandations pour se protéger contre les fortes chaleurs sont consultables sur le site internet du ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées www.sante.gouv.fr et des services de l'État en Gironde : www.gironde.gouv.fr

Le numéro national **Canicule Info Service (0800 06 66 66)** est activé pendant toute la durée de l'épisode. Appel gratuit depuis un poste fixe en France métropolitaine, ouvert de 9h à 19h.

Bureau de la communication interministérielle

pref-communication@gironde.gouv.fr / 05 56 90 60 18

Sophie BILLA : 06 07 62 05 99

Pauline GELIS : 06 85 47 39 75

Pauline ROLLAND : 06 07 84 18 39



2, esplanade Charles-de-Gaulle
CS 41397 - 33077 Bordeaux Cedex